

Séances de vaccinations

Un problème de santé de votre enfant à l'école?

Une médecine préventive, gratuite et obligatoire

Le Centre de santé d'Anderlecht organise des séances de vaccinations durant la période scolaire pour les élèves fréquentant notre service PSE



Tous les mercredis sur rendez-vous de 13h à 15h30 (excepté pendant les congés scolaires)



Centre de Santé
Service PSE
(Promotion de la Santé à l'École)

Rue d'Aumale 21 - 1070 Anderlecht
02 536 85 30
pse@anderlecht.brussels

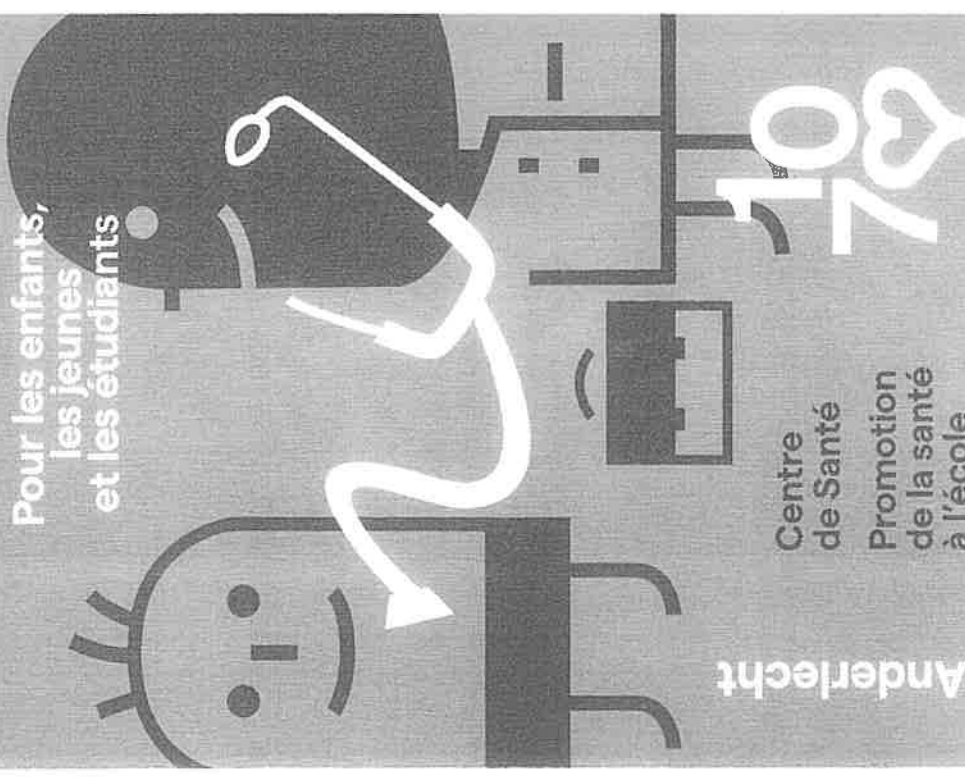
Anderlecht

À l'initiative de
Fabrice Cumps, Bourgmestre
et Guy Wilmart,
Échevin de la Santé,
avec le soutien
du Collège échevinal d'Anderlecht
Et/ou Marcel Vermeulen,
Préfet de l'enseignement
Place du cimetière Raspailien - 1070 Anderlecht

1070



Pour les enfants,
les jeunes
et les étudiants



Anderlecht

Centre
de Santé
Promotion
de la santé
à l'école

1070

**La commune d'Anderlecht
au travers de son service PSE
collabore aux projets de santé
mise en place par la Fédération
Wallonie-Bruxelles
en faveur de vos enfants.**

Alimentation, hygiène, estime de soi, vie affective et sexuelle (EVRAS), Sida, tabac, alcool ...
Nous travaillons avec différents partenaires sociaux et scolaires comme les centres PMS.
Nous veillons à la santé globale de l'élève au sein de son école et de sa famille.

Le service PSE intervient en cas de maladies infectieuses à l'école.

Tuberculose, méningite, varicelle, oreillons, scarlatine, rougeole, impétigo, gale, teigne, poux ...

L'équipe PSE de l'école s'informe et prend les mesures nécessaires pour limiter la propagation des maladies contagieuses.

Nous récoltons également des données pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous vous informons que les données médicales récoltées lors du passage de votre enfant sont transmises anonymement à la Fédération Wallonie-Bruxelles, celles-ci serviront à élaborer des statistiques afin d'ajuster les politiques de santé publique.

**Le service PSE réalise le bilan
de santé de vos enfants.**

- 1^{ère} maternelle**
- Dépistage des troubles de la vue et de l'audition
 - Suivi de la croissance
 - Examen médical partiel
- 3^{ème} maternelle**
- Dépistage des troubles de la vue et de l'audition
 - Suivi de la croissance
 - Examen médical
 - Evaluation de la maturité neurologique

- 2^{ème} primaire**
- Dépistage des troubles de la vue et de l'audition
 - Suivi de la croissance
 - Examen médical

- 4^{ème} primaire**
- Dépistage des troubles de la vue
- 6^{ème} primaire**
- Dépistage des troubles de la vue et de l'audition
 - Suivi de la croissance
 - Examen médical

- 1^{er} cycle et 4^{ème} Secondaire**
- Dépistage des troubles de la vue et de l'audition
 - Suivi de la croissance
 - Examen médical
- Enseignement spécialisé**
- Dépistage des troubles de la vue et de l'audition
 - Suivi de la croissance - Examen médical lors de la 1^{ère} année de fréquentation puis tous les 2 ans

- Enseignement supérieur non universitaire**
- Dépistage des troubles de la vue et de l'audition
 - Examen médical lors de la 1^{ère} année de cours



En cas de refus du bilan de santé, il faut en informer notre service par lettre recommandée au plus tard le 30 septembre de l'année scolaire en cours.

**Le service PSE
vaccine gratuitement
selon le calendrier établi
par la Fédération
Wallonie-Bruxelles.**

Lors de chaque bilan médical, nous vérifions l'état vaccinal de votre enfant et nous réalisons ensuite, avec votre accord, la mise à jour.
Les vaccinations sont réalisées gratuitement et ce à partir de l'âge de 5 ans.

Calendrier des vaccinations recommandées par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Vaccins proposés	5-6 ans	7-8 ans	11-12 ans	13-14 ans	15-16 ans
Poliomyélite	●				
Diphtérie	●				●
Tétanos	●				●
Coqueluche	●				●
Rougeole		●	○		
Rubéole		●	○		
Oreillons		●	○		
Hépatite B			○		
PapillomaVirus				●	

○ Si pas encore effectué

● Recommandé à cet âge si le rappel n'a pas été effectué